

■ **Alvazzi Constructions S.A.**, à Orbe (FOSC du 27.07.1999, p. 5119). La signature de Favre Eric est radiée. Devaud Claude engage la société par une procuration collective à deux, désormais sans restriction. Procuration collective à deux est conférée à Alvazzi Pascal, d'Orbe, à Yverdon-les-Bains, et Richard Tschudi Valérie, de Glaris, à Orbe.
Journal no 160 du 08.01.2003
(00811504 / CH-550.0.166.459-6)